

## PROGRAMME EN TROIS VOLETS

**Le PETRAAS, offert par une équipe d'intervenants du CISSS, est composé des trois volets suivants :**

### 1) LES INTERVENTIONS CLINIQUES : L'ÉVALUATION ET LE TRAITEMENT

L'évaluation s'échelonne sur 6 semaines. Le participant est alors amené à faire un choix éclairé quant à son intention de poursuivre ou non son traitement. Parallèlement, les équipes clinique et carcérale évaluent le dossier du détenu avant d'officialiser ou de refuser son admission au programme.

Au cours du traitement qui s'étale sur 18 semaines, le détenu parcourra 4 modules thérapeutiques.

### 2) LA FORMATION

Des stages sont offerts aux étudiants universitaires, canadiens et étrangers, de disciplines différentes : travail social, criminologie, sexologie et psychologie.

### 3) LA RECHERCHE

La recherche soutient les activités cliniques par la mise en place d'instruments de mesure appropriés et propres à l'agression sexuelle. Les intérêts de recherche portent sur les facteurs associés à la récidive, à la validation d'instruments de mesure des progrès et des changements réalisés en cours de traitement, de même que sur l'évaluation des préférences sexuelles.

## NOUS JOINDRE

### ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE PERCÉ

124 B, route 132 Ouest  
Percé (Québec) G0C 2L0

Téléphone : 418 782-2270 | Sans frais : 1 877 418-9504  
Télécopieur : 418 782-2425



## PROGRAMME D'ÉVALUATION, DE TRAITEMENT ET DE RECHERCHE

### AUPRÈS DES AUTEURS D'AGRESSION SEXUELLE À L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE PERCÉ

## PRÉSENTATION

Le Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle (PETRAAS) est en place depuis mai 2010 à l'Établissement de détention de Percé (EDP). Le PETRAAS est court, intensif, suivi sur une base volontaire et orienté sur l'acquisition d'habiletés et de compétences afin de réduire le risque de récidive. Il vise à améliorer la qualité de la vie personnelle et sociale du détenu.



**D'une durée de 6 mois, ce programme s'adresse à des hommes qui purgent, dans l'un des 18 établissements de détention provinciaux, une peine de moins de 2 ans pour avoir commis un ou des délits de nature sexuelle.**

À l'issue du programme, le participant retourne dans son établissement de détention d'origine afin de poursuivre sa démarche de réinsertion sociale.

Le PETRAAS est une initiative unique au Québec, née d'une collaboration entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'application du programme relève du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie. **Il s'inscrit dans le mandat de l'EDP, soit d'assurer la garde et l'encadrement des détenus dans le respect de la Loi sur le système correctionnel du Québec.**

## ADMISSION

Un professionnel des Services correctionnels du Québec évalue si le candidat fait preuve d'une reconnaissance et d'une responsabilisation minimales par rapport à son délit, en plus d'une motivation à suivre le traitement.

### Principaux critères d'admissibilité :

- Purger une peine d'emprisonnement de 10 mois à 2 ans moins un jour;
- Accepter de discuter du délit et de son vécu intime;
- Accepter de participer à des traitements de groupe;
- Être capable de fonctionner dans un contexte carcéral et thérapeutique;
- S'engager à respecter la confidentialité quant aux informations concernant les autres participants;
- Montrer une volonté de ne pas récidiver.

En cas de doute, le professionnel référent est invité à communiquer avec le conseiller ou la conseillère en milieu carcéral de l'EDP.

### Principaux critères de non-admissibilité ou d'interruption de participation au programme :

- Nier ou minimiser de façon grossière les faits ou la responsabilité;
- Avoir porté en appel le verdict;
- Avoir des antécédents récents de troubles mentaux avec symptômes aigus de risque ou de comportements suicidaires;
- Avoir abusé de substances intoxicantes en milieu carcéral ou institutionnel;
- Avoir reçu un diagnostic de déficience intellectuelle qui pourrait limiter la compréhension, le niveau d'implication ainsi que la participation à la thérapie.